LUNDI 2 NOVEMBRE 2026 – 18h30

♦ INFORMATIONS

- **Planning des salles :** Monsieur BOREL souhaite évoquer l'attribution des salles à l'association IMPULSION Danse lors de la réunion annuelle qui s'est déroulée le 12 octobre 2026.

- **Centrale Villageoise** : Suite à la présentation le 14 octobre 2026, des projets solaires étudiés par la centrale villageoise sur la commune de Villeneuve, une commission aménagement est prévue mardi 03 novembre 2026 à 18h00 en salle du conseil municipal. Vous trouverez ci-joint le document de présentation.

CONSEIL MUNICIPAL – ORDRE DU JOUR

♦ **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JUIN 2026**
♦ **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 2026**

♦ **DECISIONS DU MAIRE (L2122-22 Code Général des Collectivités Territoriales)**

❖ De signer un contrat de location avec la Sté SYNALCOM pour la location des 3 terminaux bancaires pour la régie petite enfance pour une durée initiale de 48 mois au tarif de 86.40 € TTC/mois.

❖ De signer la proposition du bureau d'études en urbanisme ALPICITÉ relatif à l'accompagnement d'une déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour le projet HYGREEN pour une tranche ferme d'un montant de 10 225 € HT et une tranche optionnelle pour un montant de 3 375 € HT.

❖ De signer la proposition de l'entreprise DEGAS pour le raccordement d'une borne de recharge et prise renforcée pour véhicule électrique aux ateliers municipaux pour un montant de 740.93 € HT pour le raccordement d'une prise renforcée et 2 541.96 € HT pour le raccordement d'une borne de recharge.

❖ De solliciter l'aide du Département au titre du FODAC 2026 pour l'acquisition de 2 véhicules électriques, l'installation d'une borne de recharge VE 11KX et d'une prise renforcée 3.2 KW aux ateliers municipaux, pour un montant attendu de 12 349 € pour un total de dépenses de 68 418.89 € HT.

❖ De conclure un bail de location d'une durée de 6 ans renouvelables à compter du 9 octobre 2026, avec Mme PEREIRA Cécile pour le logement sis 2 Rue du Château, 2eme étage pour un loyer mensuel de 446.44 €

❖ De retenir la proposition de l'entreprise IMP Menuiserie pour la fourniture et la pose de menuiseries dans l'un des appartements communaux pour un montant de 2 350.30 € HT.

❖ De signer le devis avec ARTES JEUNESSE pour les frais de séjour de ski du 4 au 8 janvier 2027 0 St Léger les Mélèzes pour les élèves du CM2 pour un montant de 223.50 € par enfant.

❖ De retenir la proposition de l'EURL CTEA pour la fourniture et la pose de 3 rideaux métalliques aux ateliers municipaux pour la somme de 8 940 € HT.

❖ De retenir la proposition de l'entreprise ADP Fermetures pour la fourniture et la pose d'un ensemble de portes pour l'accès principal aux salle d'activités pour un montant des 9 429 € HT.

EXAMEN DES DELIBERATIONS

1. **URBANISME – GENDARMERIE : MODIFICATION DU PLU TERRAIN CHEMIN DU MOULIN**
2. **ULIS : REFACTURATION AUX COMMUNES**
3. **REGIE : INDEMNITE DE MANIEMENT DES FONDS**
4. **GENDARMERIE –H2P : ACCORD DE PRINCIPE**
5. **DLVAGGLO – DMO : 3EME TRANCHE CA : AVENANT A LA CONVENTION**
6. **HYGREEN – ACCORD DE PRINCIPE ENGIES : LISTE DES PARCELLES COMMUNALES MISES A DISPOSITION ET DECLASSEMENT**
7. **RESSOURCES HUMAINES – CREATION D'UN POSTE EDUCATEUR JEUNES ENFANTS A 35H AU 01/11/2026**
8. **ASSOCIATION – UNION FÉDÉRALE DES ASSOCIAIOTNS FRANCAISES DES ANCIENS COMBATTANTS (UFAFAC) : SUBVENTION SORTIE ÉLÉMENTAIRE**
9. **CARREFOUR MÉDICAL – APPARTEMENT TYPE T2 : BAIL DE LOCATION**
10. **QUESTIONS DIVERSES**